

## Participation en tant que match à distance à la 71e fête cantonale de tir de Thurgovie en 2023

Le comité d'organisation a pris connaissance avec plaisir du fait que les tireurs des sociétés de tir suisses à l'étranger souhaitent participer à notre fête cantonale de tir. Rien ne s'oppose à cette participation et nous nous réjouissons de pouvoir vous en communiquer les conditions générales :

### 1. Généralités

- 1.1. Toute participation prévue doit être annoncée au préalable (dès que possible) au chef du tir, Reto Schweizer, par e-mail ([reto.schweizer@tksf2023.ch](mailto:reto.schweizer@tksf2023.ch)).
- 1.2. Pour l'inscription interne des participants, des formulaires sont disponibles au téléchargement sur <https://www.schuetzenportal.ch/de/anm-schfeste>. Ils vous permettront d'organiser le tir sur votre stand.
- 1.3. Pour le programme de tir et les positions, les dispositions du plan de tir officiel sont applicables. Celui-ci peut être consulté sur le site Internet suivant : <https://tksf2023.ch/schiessplan/>
- 1.4. Le match à distance doit être tiré avant la fin des jours de tir officiels, c'est-à-dire avant le 2 juillet 2023.
- 1.5. Un décompte avec les participants, les résultats et les distinctions souhaitées doit être établi dans un tableau. Celui-ci doit être envoyé par e-mail au Comité de tir au plus tard le 9 juillet 2023 : [kstf@schuetzenportal.ch](mailto:kstf@schuetzenportal.ch)
- 1.6. Le Comité de tir établit un décompte des frais de participation (déduction faite des rachats) et des distinctions. Les coordonnées bancaires du montant à verser seront communiquées par e-mail.
- 1.7. Les distinctions seront envoyées après réception du paiement. Veuillez impérativement indiquer l'adresse postale exacte ou une adresse de contact en Suisse.
- 1.8. Les résultats du match à distance ne peuvent pas être pris en compte dans le classement officiel, car les résultats ne sont pas tirés sur une place de tir de notre organisation. Les participants au match à distance ne reçoivent donc pas de prix en nature.

## 2. Passes et les programmes de tirs

- 2.1. Les prix des passes sont calculés sans munition, sans contribution à l'élimination des déchets et sans contribution sportive.
- 2.2. Le livret de tir ne doit pas être payé.
- 2.3. Tous les programmes (y compris les maîtrises) qui sont mentionnés dans le Plan de tir peuvent être tirés lors du match à distance.
- 2.4. Les paiements aux tireurs sont compensés avec les frais de participation à payer.

## 3. Renseignements / personne de contact

D'éventuels renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

- **Site Internet:** <https://tksf2023.ch/fr>

- **Département Tir TKSf2023**

Reto Schweizer, Im Morgen 4, 8547 Gachnang

E-Mail: [reto.schweizer@tksf2023.ch](mailto:reto.schweizer@tksf2023.ch)

Nous serions heureux que vous participiez et que vous puissiez nous transmettre quelques informations sur votre société et quelques photos de ce match à distance (pour le rapport de presse). Le comité d'organisation et tous les tireurs du canton de Thurgovie vous souhaitent beaucoup de succès et "bon tir" lors de notre fête cantonale de tir.

Nous vous remercions chaleureusement et vous adressons nos meilleurs vœux depuis le canton de Thurgovie.

Frauenfeld, le 17 novembre 2022

Pour le comité d'organisation :

Dr Jakob Stark (président)

Pour le département Tir :

Reto Schweizer (chef du tir)

Pour la commission de tir :

Indoor Swiss Shooting AG